

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00058 Numéro SIREN : 301 342 598 Nom ou dénomination : A. SABATIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt 8585

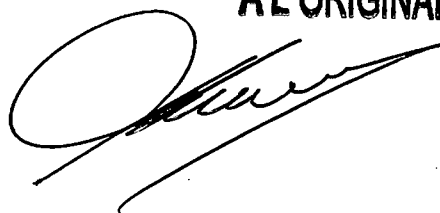
Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	22 354	22 354		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outill	1 890	1 890		
Autres immobilisations corporelles	135 233	98 542	36 691	46 877
Immob. en cours / Avances & acomptes	27 300		27 300	
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	4 457 943	356 548	4 101 396	3 888 159
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 646 220	479 333	4 166 887	3 936 536
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	90 100		90 100	61 066
Fournisseurs débiteurs				648
Etat, Impôts sur les bénéfices	104 621		104 621	91 089
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 174		52 174	39 466
Autres créances	500		500	
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur command	5		5	5
Disponibilités	108		108	11 457
Charges constatées d'avance	8 529		8 529	11 326
TOTAL ACTIF CIRCULANT	256 037		256 037	215 056
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 902 257	479 333	4 422 924	4 151 592

Dépôt au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 03 AOUT 2021

SIREN 20418585

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 308	50 308
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	41 161	41 161
Réserve légale	5 031	5 031
Autres réserves	2 062 257	2 062 257
Report à nouveau	-66 505	
Résultat de l'exercice	90 753	-66 505
Provisions réglementées	22 860	10 010
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 205 866	2 102 263
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	413 295	448 365
Découverts et concours bancaires	403 236	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	816 532	848 365
Emprunts et dettes financières diverses	5 304	
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 092 037	793 986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 099	53 635
Personnel	32 408	29 107
Organismes sociaux	41 962	54 978
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 940	14 672
Autres dettes fiscales et sociales	8 775	14 587
Dettes fiscales et sociales	101 086	113 344
Autres dettes	156 000	240 000
TOTAL DETTES	2 217 058	2 049 329
TOTAL PASSIF	4 422 924	4 151 592

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	988 000,04	100,00	846 985,54	100,00	141 014,50	16,65
Autres produits	26 714,06	2,70	17 439,90	2,06	9 274,16	53,18
Total	1 014 714,10	102,70	864 425,44	102,06	150 288,66	17,39
CONSOMMATION M/SES & MA						
Achats de m.p & aut.approv.	134,52	0,01			134,52	
Autres achats & charges externes	200 595,89	20,30	204 156,06	24,10	-3 560,17	-1,74
Total	200 730,41	20,32	204 156,06	24,10	-3 425,65	-1,68
MARGE SUR M/SES & MAT	813 983,69	82,39	660 269,38	77,96	153 714,31	23,28
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	14 654,08	1,48	24 018,18	2,84	-9 364,10	-38,99
Salaires et Traitements	466 797,52	47,25	517 283,50	61,07	-50 485,98	-9,76
Charges sociales	177 602,40	17,98	189 934,27	22,42	-12 331,87	-6,49
Amortissements et provisions	10 185,65	1,03	14 885,59	1,76	-4 699,94	-31,57
Autres charges	56,82	0,01			56,82	
Total	669 296,47	67,74	746 121,54	88,09	-76 825,07	-10,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	144 687,22	14,64	-85 852,16	-10,14	230 539,38	-268,53
Produits financiers	15 994,08	1,62	62 797,25	7,41	-46 803,17	-74,53
Charges financières	55 276,77	5,59	33 348,24	3,94	21 928,53	65,76
Résultat financier	-39 282,69	-3,98	29 449,01	3,48	-68 731,70	-233,39
RESULTAT COURANT	105 404,53	10,67	-56 403,15	-6,66	161 807,68	-286,88
Produits exceptionnels	416,66	0,04			416,66	
Charges exceptionnelles	15 067,76	1,53	10 101,99	1,19	4 965,77	49,16
Résultat exceptionnel	-14 651,10	-1,48	-10 101,99	-1,19	-4 549,11	45,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 753,43	9,19	-66 505,14	-7,85	157 258,57	-236,46

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR A.SABATIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 4 422 924 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 753 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 354			22 354
Immobilisations incorporelles	22 354			22 354
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 890			1 890
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	89 197			89 197
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 036			46 036
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		27 300		27 300
Immobilisations corporelles	137 123	27 300		164 423
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	4 206 949	250 994		4 457 943
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 500			1 500
Immobilisations financières	4 208 449	250 994		4 459 443
ACTIF IMMOBILISE	4 367 926	278 294		4 646 220

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations		27 300	250 994	278 294
Augmentations de l'exercice		27 300	250 994	278 294
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %) SARL FERNAND DUSSERT 58430 ARLEUF SASU FRAIRIE DE BOURGOGNE 71380 ALLEROT EURL RETHEL CHARCUTERIE 08300 RETHEL EURL TERRINES DU MORVAN 58370 ONLAY SADIR SALAISONS DIJONNAISES A.SABATIER 2100			96,00 100,00 100,00 100,00 99,985	
– Participations (détenues entre 10 et 50%) SAS AU JAMBON DE BOURGOGNE 21700 NUITS SAI			50,00	

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 354			22 354
Immobilisations incorporelles	22 354			22 354
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 890			1 890
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	70 467	6 440		76 907
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 889	3 746		21 635
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	90 246	10 186		100 432
ACTIF IMMOBILISE	112 600	10 186		122 786

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 100 324 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	1 842 900		1 842 900
Prêts			
Autres	1 500		1 500
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 100	90 100	
Autres	157 295	157 295	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 529	8 529	
Total	2 100 324	255 924	1 844 400
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
MANAGEMENT "FEES" A FACTURER	84 100
Total	84 100

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 308,17 euros décomposé en 3 300 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	10 010	12 850		22 860
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	10 010	12 850		22 860
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		12 850		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 217 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	403 236	403 236		
– à plus de 1 an à l'origine	413 295			413 295
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 304	5 304		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 099	46 099		
Dettes fiscales et sociales	101 086	101 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 248 037	1 248 037		
Produits constatés d'avance				
Total	2 217 058	1 803 763		413 295
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	34 873			
(**) Dont envers les associés	1 092 037			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 884
INTERETS COURUS	5 304
CONGES A PAYER	32 408
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	12 864
CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	291
ETAT CHARGES A PAYER	6 215
FORMATION CONTINUE CAP	52
Total	65 019

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 529		
Total	8 529		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
PRESTATIONS DE SERVICES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	
TOTAL	988 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 3 046 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1995, la société SADIR A.SABATIER est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SADIR A.SABATIER. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015. Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CREDIT AGRICOLE BOURGOGNE EMPRUNTS JAMBON DE BOURGOGNE	
CREDIT AGRICOLE BOURGOGNE EMPRUNTS SALAISONS DIJONNAISES	12 588
LYONNAISE DE BANQUE EMPRUNT SALAISONS DIJONNAISES	90 584
CAUTION SUR NOUVEL EMPRUNT SALAISONS DIJONNAISES	147 545
Avals et cautions	250 717
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
GAGE SUR VEHICULE AUPRES DE LA LYONNAISE DE BANQUE	
Contrat Homme Clé sur M. Cyril WACHOWIAK	61 000
Contrat Homme Clé sur M. Arnaud SABATIER	61 000
Autres engagements donnés	122 000
Total	372 717
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
NANTISSEMENT TITRES FINANCIERS FRAIRIE DE BOURGOGNE	448 468
Autres engagements reçus	448 468
Total	448 468
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements en matière de retraite ont été déterminées selon les hypothèses suivantes:

- taux d'actualisation de 1.49%
- revalorisation des salaires de 1% pour les cadres et non cadres
- Age de départ à la retraite: 60-62 ans

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50 308,18	50 308,18	50 308,18	50 308,18	50 308,18
Nombre d'actions ordinaires	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 048 855,00	1 013 577,79	999 289,55	846 985,54	988 000,04
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	222 547,94	177 488,57	160 367,04	-20 866,17	151 546,11
Impôts sur les bénéfices	11 332,00	-935,00			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	63 316,22	30 436,68	113 314,04	-66 505,14	90 753,43
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	64,00	54,07	48,60	-6,32	45,92
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	19,19	9,22	34,34	-20,15	27,50
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	9	9	9	9	9
Montant de la masse salariale	502 022,47	522 941,76	498 651,91	517 283,50	466 797,52
Montant des sommes versées en avantages sociaux	182 795,06	187 263,62	185 015,30	189 934,27	177 602,40

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 3 AOUT 2021
sous le N° B 2021 18585



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A. SABATIER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 50 308 €
Rue Aspirant Buffet
ZAE CAP NORD – BP 77614
21076 Dijon CEDEX

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
2, boulevard de la Tremouille
21000 Dijon

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A. SABATIER

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la société A. SABATIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. SABATIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

La note « Règles et méthodes comptables » au paragraphe « Titres de participations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode d'appréciation de la valeur des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 3 juin 2021

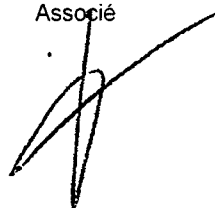
Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Thierry Rizza

Associé



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	22 354	22 354		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outill	1 890	1 890		
Autres immobilisations corporelles	135 233	98 542	36 691	46 877
Immob. en cours / Avances & acomptes	27 300		27 300	
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	4 457 943	356 548	4 101 396	3 888 159
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 646 220	479 333	4 166 887	3 936 536
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	90 100		90 100	61 066
Fournisseurs débiteurs				648
Etat, Impôts sur les bénéfices	104 621		104 621	91 089
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	52 174		52 174	39 466
Autres créances	500		500	
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur command	5		5	5
Disponibilités	108		108	11 457
Charges constatées d'avance	8 529		8 529	11 326
TOTAL ACTIF CIRCULANT	256 037		256 037	215 056
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 902 257	479 333	4 422 924	4 151 592

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 308	50 308
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	41 161	41 161
Réserve légale	5 031	5 031
Autres réserves	2 062 257	2 062 257
Report à nouveau	-66 505	
Résultat de l'exercice	90 753	-66 505
Provisions réglementées	22 860	10 010
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 205 866	2 102 263
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	413 295	448 365
Découverts et concours bancaires	403 236	400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	816 532	848 365
Emprunts et dettes financières diverses	5 304	
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 092 037	793 986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 099	53 635
Personnel	32 408	29 107
Organismes sociaux	41 962	54 978
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	17 940	14 672
Autres dettes fiscales et sociales	8 775	14 587
Dettes fiscales et sociales	101 086	113 344
Autres dettes	156 000	240 000
TOTAL DETTES	2 217 058	2 049 329
TOTAL PASSIF	4 422 924	4 151 592

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	988 000,04	100,00	846 985,54	100,00	141 014,50	16,65
Autres produits	26 714,06	2,70	17 439,90	2,06	9 274,16	53,18
Total	1 014 714,10	102,70	864 425,44	102,06	150 288,66	17,39
CONSOMMATION M/SES & MA						
Achats de m.p & aut.approv.	134,52	0,01			134,52	
Autres achats & charges externes	200 595,89	20,30	204 156,06	24,10	-3 560,17	-1,74
Total	200 730,41	20,32	204 156,06	24,10	-3 425,65	-1,68
MARGE SUR M/SES & MAT	813 983,69	82,39	660 269,38	77,96	153 714,31	23,28
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	14 654,08	1,48	24 018,18	2,84	-9 364,10	-38,99
Salaires et Traitements	466 797,52	47,25	517 283,50	61,07	-50 485,98	-9,76
Charges sociales	177 602,40	17,98	189 934,27	22,42	-12 331,87	-6,49
Amortissements et provisions	10 185,65	1,03	14 885,59	1,76	-4 699,94	-31,57
Autres charges	56,82	0,01			56,82	
Total	669 296,47	67,74	746 121,54	88,09	-76 825,07	-10,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	144 687,22	14,64	-85 852,16	-10,14	230 539,38	-268,53
Produits financiers	15 994,08	1,62	62 797,25	7,41	-46 803,17	-74,53
Charges financières	55 276,77	5,59	33 348,24	3,94	21 928,53	65,76
Résultat financier	-39 282,69	-3,98	29 449,01	3,48	-68 731,70	-233,39
RESULTAT COURANT	105 404,53	10,67	-56 403,15	-6,66	161 807,68	-286,88
Produits exceptionnels	416,66	0,04			416,66	
Charges exceptionnelles	15 067,76	1,53	10 101,99	1,19	4 965,77	49,16
Résultat exceptionnel	-14 651,10	-1,48	-10 101,99	-1,19	-4 549,11	45,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 753,43	9,19	-66 505,14	-7,85	157 258,57	-236,46

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR A.SABATIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 4 422 924 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 753 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Faits caractéristiques

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie. En date du 14 mars 2020, le Gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

Cette épidémie impacte donc directement l'activité de l'entreprise, qui fait face à des périodes de perturbation depuis le 17 mars 2020 pour répondre aux obligations de confinement et de couvre-feu imposées par l'état.

Afin de soutenir les entreprises, le Gouvernement Français a mis en place un plan de soutien afin de préserver la trésorerie des entreprises. A ce titre, la société a bénéficié des mesures suivantes :

Ø Dispositif de chômage partiel

Ø Rééchelonnement des crédits bancaires existants

Compte tenu de l'incertitude sur la durée de la crise, l'impact au niveau du chiffre d'affaires et de la trésorerie ne peut être déterminé précisément. Toutefois, à la date d'arrêté des comptes la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SADIR A.SABATIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 4 422 924 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 753 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie. En date du 14 mars 2020, le Gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

Cette épidémie impacte donc directement l'activité de l'entreprise, qui fait face à des périodes de perturbation depuis le 17 mars 2020 pour répondre aux obligations de confinement et de couvre-feu imposées par l'état.

Afin de soutenir les entreprises, le Gouvernement Français a mis en place un plan de soutien afin de préserver la trésorerie des entreprises. A ce titre, la société a bénéficié des mesures suivantes :

- Ø Dispositif de chômage partiel
- Ø Rééchelonnement des crédits bancaires existants

Compte tenu de l'incertitude sur la durée de la crise, l'impact au niveau du chiffre d'affaires et de la trésorerie ne peut être déterminé précisément. Toutefois, à la date d'arrêté des comptes la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 354			22 354
Immobilisations incorporelles	22 354			22 354
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 890			1 890
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	89 197			89 197
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 036			46 036
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		27 300		27 300
Immobilisations corporelles	137 123	27 300		164 423
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	4 206 949	250 994		4 457 943
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 500			1 500
Immobilisations financières	4 208 449	250 994		4 459 443
ACTIF IMMOBILISE	4 367 926	278 294		4 646 220

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FERNAND DUSSERT 58430 ARLEUF	500 000	-203 862	96,00	-37 757
SASU FRAIRIE DE BOURGOGNE 71380 ALLEROT	380 000	361 147	100,00	128 705
EURL RETHEL CHARCUTERIE 08300 RETHEL	50 000	-22 301	100,00	1 157
EURL TERRINES DU MORVAN 58370 ONLAY	100 000	18 355	100,00	53 689
SADIR SALAISONS DIJONNAISES A.SABATIER 2100	640 000	1 758 852	99,985	-20 105
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS AU JAMBON DE BOURGOGNE 21700 NUITS SAI	300 000	836 064	50,00	-69 364

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 796 043	1 593 286	1 777 110	208 346	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	731 000	731 000			
– Autres filiales françaises	1 796 043	1 593 286			
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations français	731 000	731 000			
– Autres participations étranger					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 354			22 354
Immobilisations incorporelles	22 354			22 354
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 890			1 890
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	70 467	6 440		76 907
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 889	3 746		21 635
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	90 246	10 186		100 432
ACTIF IMMOBILISE	112 600	10 186		122 786

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 100 324 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	1 842 900		1 842 900
Prêts			
Autres	1 500		1 500
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 100	90 100	
Autres	157 295	157 295	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 529	8 529	
Total	2 100 324	255 924	1 844 400
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
MANAGEMENT "FEES" A FACTURER	84 100
Total	84 100

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 308,17 euros décomposé en 3 300 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	10 010	12 850		22 860
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	10 010	12 850		22 860
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		12 850		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 217 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	5 304	5 304		
– à plus de 1 an à l'origine	413 295	70 482	289 443	53 370
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 304	5 304		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 099	46 099		
Dettes fiscales et sociales	101 086	101 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 248 037	1 248 037		
Produits constatés d'avance				
Total	2 217 058	1 476 312	289 443	53 370
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	34 873			
(**) Dont envers les associés	1 092 037			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 6 468 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 884
INTERETS COURUS	5 304
CONGES A PAYER	32 408
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	12 864
CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER	291
ETAT CHARGES A PAYER	6 215
FORMATION CONTINUE CAP	52
Total	65 019

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	8 529		
Total	8 529		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
PRESTATIONS DE SERVICES PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	988 000
TOTAL	988 000

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 2 985 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Parties liées

La SA A SABATIER a accordé un avoir commercial de 100 000€ HT à sa filiale, la société SALAISONS DIJONNAISES et 30 000€ à sa filiale FERNAND DUSSERT afin de les soutenir économiquement et financièrement.

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1995, la société SADIR A.SABATIER est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SADIR A.SABATIER. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
LYONNAISE DE BANQUE EMPRUNT SALAISONS DIJONNAISES	75 585
CAUTION SUR NOUVEL EMPRUNT SALAISONS DIJONNAISES	132 761
Avals et cautions	208 346
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
GAGE SUR VEHICULE AUPRES DE LA LYONNAISE DE BANQUE	
Contrat Homme Clé sur M. Cyril WACHOWIAK	61 000
Contrat Homme Clé sur M. Arnaud SABATIER	61 000
Autres engagements donnés	122 000
Total	330 346
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
NANTISSEMENT TITRES FINANCIERS FRAIRIE DE BOURGOGNE	413 295
Autres engagements reçus	413 295
Total	413 295
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 108 103 euros

Les engagements en matière de retraite ont été déterminées selon les hypothèses suivantes:

- taux d'actualisation de 1.49%
- revalorisation des salaires de 1% pour les cadres et non cadres
- Age de départ à la retraite: 60-62 ans

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	50 308,18	50 308,18	50 308,18	50 308,18	50 308,18
Nombre d'actions ordinaires	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 048 855,00	1 013 577,79	999 289,55	846 985,54	988 000,04
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	222 547,94	177 488,57	160 367,04	-20 866,17	151 546,11
Impôts sur les bénéfices	11 332,00	-935,00			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	63 316,22	30 436,68	113 314,04	-66 505,14	90 753,43
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	64,00	54,07	48,60	-6,32	45,92
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	19,19	9,22	34,34	-20,15	27,50
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	9	9	9	9	9
Montant de la masse salariale	502 022,47	522 941,76	498 651,91	517 283,50	466 797,52
Montant des sommes versées en avantages sociaux	182 795,06	187 263,62	185 015,30	189 934,27	177 602,40

A.SABATIER

Société Anonyme À Directoire Et Conseil De Surveillance au capital de 50 308,18 €

Siège social : rue Aspirant Buffet

21000 DIJON

301 342 598 RCS DIJON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 90 753,43 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 90 753.43 €
affecté au compte "Report à Nouveau".

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 03 AOUT 2021
sous le N° B 2021/8585

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

